

HOLY SEE PRESS OFFICE
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE



BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIEGE
PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLIS

BOLLETTINO

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0230

Venerdì 14.04.2000

Pubblicazione: Immediata

Sommario:

- ◆ TERZA PREDICA DI QUARESIMA
- ◆ LE UDIENZE
- ◆ UDIENZA AI GIOVANI DELL'ARCIDIOCESI DI ROUEN (FRANCIA) IN PELLEGRINAGGIO GIUBILARE
- ◆ RINUNCE E NOMINE
- ◆ INTERVENTO DELL'OSSERVATORE PERMANENTE DELLA SANTA SEDE PRESSO GLI UFFICI DELLE NAZIONI UNITE ED ISTITUZIONI SPECIALIZZATE A GINEVRA

◆ TERZA PREDICA DI QUARESIMA

TERZA PREDICA DI QUARESIMA

Alle ore 9.00 di questa mattina, nella Cappella Redemptoris Mater, alla presenza del Santo Padre Giovanni Paolo II, il Predicatore della Casa Pontificia, P. Raniero Cantalamessa, O.F.M. Cap., ha tenuto la terza Predica di Quaresima.

[00829-01.01]

LE UDIENZE

Il Santo Padre ha ricevuto questa mattina in Udienza:

S.E. il Signor Vicente Espeche Gil, nuovo Ambasciatore di Argentina presso la Santa Sede;

Em.mo Card. Jozef Tomko, Prefetto della Congregazione per l'Evangelizzazione dei Popoli;

Giovani dell'arcidiocesi di Rouen (Francia) in pellegrinaggio giubilare.

Giovanni Paolo II ha ricevuto oggi in Udienza:

S.E. Mons. Walter Kasper, Vescovo emerito di Rottenburg-Stuttgart, Segretario del Pontificio Consiglio per la Promozione dell'Unità dei Cristiani.

Il Santo Padre riceve questo pomeriggio in Udienza:

Em.mo Card. Joseph Ratzinger, Prefetto della Congregazione per la Dottrina della Fede.

[00832-01.01]

UDIENZA AI GIOVANI DELL'ARCIDIOCESI DI ROUEN (FRANCIA) IN PELLEGRINAGGIO GIUBILARE

Questa mattina, alle ore 12.00, nella Sala Clementina del Palazzo Apostolico Vaticano, Giovanni Paolo II ha ricevuto in Udienza i giovani partecipanti al pellegrinaggio giubilare dell'arcidiocesi di Rouen (Francia) ed ha loro rivolto il discorso che pubblichiamo di seguito:

• DISCORSO DEL SANTO PADRE

Cher Frère dans l'Épiscopat,

Chers jeunes du diocèse de Rouen,

Avec joie, je vous accueille à l'occasion de votre pèlerinage jubilaire à Rome, qui est à la fois un temps de retraite, de réflexion et de prière. Je salue cordialement toutes les personnes qui vous accompagnent dans votre démarche, qui vous soutiennent dans votre croissance humaine et spirituelle, vous aidant à répondre aux questions que vous vous posez.

Votre séjour dans la ville de Pierre et de Paul vous permet de découvrir que l'Église a une histoire et une tradition, et qu'elle est un peuple vivant, animé par l'Esprit Saint. En accueillant le témoignage de foi des premières communautés chrétiennes, à votre tour, vous êtes invités à être des témoins et à prendre pleinement votre place au sein du peuple de Dieu. L'Église compte sur vous; elle a besoin de votre jeunesse, de votre générosité et de votre dynamisme, afin de devenir toujours davantage le peuple que Dieu aime et que se lève une espérance nouvelle pour le monde.

Par la prière personnelle et communautaire, par les sacrements, par les échanges que vous pouvez avoir, par les visites de lieux significatifs de l'histoire de l'Église et des richesses artistiques de Rome, vous connaîtrez davantage le Christ et son Église, et vous trouverez les moyens de témoigner de la Bonne Nouvelle au milieu de vos camarades. Puissiez-vous être ces témoins dont le nouveau siècle a tant besoin! Il vous faudra, certes, du courage et de l'audace pour aller parfois à contre-courant des propositions séduisantes du monde actuel, et pour vous comporter conformément aux exigences évangéliques de l'amour vrai. Mais vous découvrirez que la vie avec le Christ, la recherche de la Vérité, la pratique des valeurs humaines et morales fondamentales, le

respect de soi et des autres, sont les chemins de l'authentique liberté et du véritable bonheur. Pour réaliser l'idéal que vous portez en vous, demandez à des adultes de vous montrer le chemin et de vous aider à avancer!

Le Jubilé est une occasion particulièrement importante pour faire l'expérience de l'amour miséricordieux de Dieu qui, en nous donnant son pardon, nous ouvre un avenir nouveau et nous communique la plénitude de la vie divine en se faisant pour nous nourriture dans l'Eucharistie. N'ayez pas peur de revenir sans cesse au Christ, source de la Vie! Il veut vous soutenir dans votre démarche de conversion, vous combler de grâce et vous donner sa joie! Dans la période présente de votre existence, vous vous interrogez légitimement sur votre avenir. Vous manifestant sa confiance, Jésus pose sur vous son regard et il vous appelle à faire de votre existence quelque chose de beau, en faisant fructifier les talents qui vous ont été confiés, pour le service de l'Église et de vos frères, ainsi que pour la construction d'une société plus solidaire, plus juste et plus pacifique.

Le Christ vous appelle à placer votre espérance en Lui et à le suivre dans la voie du mariage, du sacerdoce ou de la vie consacrée. Dans le silence de votre cœur, n'ayez pas peur d'écouter le Seigneur vous parler! Par les prêtres, les religieux et religieuses, et les laïcs, l'Église est à vos côtés pour vous aider à discerner ce qui correspond à votre vocation authentique. Jésus vous donnera la grâce nécessaire pour répondre à son appel. Il vous procurera la joie profonde des véritables disciples.

À tous, je souhaite une bonne montée vers Pâques. Que votre pèlerinage jubilaire ravive en vous le désir de vivre intensément le grand mystère du Christ mort et ressuscité ! Je vous accorde volontiers, ainsi qu'à toutes les personnes qui vous sont chères, la Bénédiction apostolique.

[00831-03.01] [Texte original:français]

RINUNCE E NOMINE • RINUNCIA DELL'ORDINARIO MILITARE PER LA BOLIVIA, RINUNCIA DEL COADIUTORE E NOMINA DEL NUOVO ORDINARIO MILITARE

Il Santo Padre ha accolto la rinuncia al governo pastorale dell'Ordinariato Militare per la Bolivia, presentata da S.E. Mons. Mario Lezana Vaca, in conformità al canone 401§1 del Codice di Diritto Canonico.

Il Santo Padre ha accolto la rinuncia all'Ufficio di Coadiutore dell'Ordinariato Militare per la Bolivia, presentata da S.E. Mons. Manuel Revollo Crespo, C.M.F., in conformità ai canoni 411 e 401§1 del Codice di Diritto Canonico.

Il Santo Padre ha nominato Ordinario Militare per la Bolivia S.E. Mons. Gonzalo del Castillo Crespo, O.C.D., trasferendolo dall'Ufficio di Vescovo Ausiliare di La Paz e dalla sede titolare di Temisonio.

S.E. Mons. Gonzalo del Castillo Crespo, O.C.D..

Mons. del Castillo Crespo è nato a la Paz il 20 settembre 1936. Nel 1954 è entrato nel pre-seminario Carmelitano di Santa Maria del Brasile per gli studi umanistici. Compiuto il noviziato in Spagna, è stato ordinato sacerdote a Burgos il 21 settembre 1964.

Inviato in Brasile ha ricoperto l'ufficio di Vice-Rettore e professore al Seminario Carmelitano di Santa Maria, poi, quello di Maestro dei Novizi e di superiore della comunità di Porto Alegre.

Nel 1969 ha ottenuto dal Superiore Provinciale di poter ritornare in Bolivia dove si è occupato della pastorale vocazionale.

Dal 1976 al 1978 è stato inviato a Roma presso la Facoltà di Teologia del Teresianum dove ha conseguito la Licenza in Teologia Spirituale.

Tornato in Bolivia, a Cochabamba, è stato nominato Vicario episcopale per le Religiose e professore di spiritualità nel Seminario Maggiore Nazionale.

Il 3 novembre 1983 è stato eletto Vescovo Ausiliare di La Paz e gli è stata assegnata la sede titolare di Temisonio. Il 7 gennaio 1984 ha ricevuto la consacrazione episcopale.

[00833-01.02]

INTERVENTO DELL'OSSERVATORE PERMANENTE DELLA SANTA SEDE PRESSO GLI UFFICI DELLE NAZIONI UNITE ED ISTITUZIONI SPECIALIZZATE A GINEVRA

Pubblichiamo di seguito l'intervento che S.E. Mons. Giuseppe Bertello, Osservatore Permanente della Santa Sede presso gli Uffici delle Nazioni Unite ed Istituzioni Specializzate, ha pronunciato mercoledì 12 aprile 2000, nel corso della 56a sessione della Commissione dei Diritti dell'Uomo:

• INTERVENTO DI S.E. MONS. GIUSEPPE BERTELLO

Monsieur le Président,

La Commission des droits de l'homme est saisie, cette année, de l'examen des Rapports des deux groupes de travail, qui, à la conclusion de leurs sessions, ont rédigé deux projets de protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant "l'implication d'enfants dans les conflits armés" ainsi que "la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants".

Le Saint-Siège a suivi activement et avec intérêt les débats qui se sont déroulés depuis 1994 et a apprécié la volonté et l'effort de compromis que les différentes délégations ont manifestés afin de mettre en place des mécanismes élaborés et complexes, mais capables de mieux protéger la dignité et la personne de l'enfant. D'autre part, l'opinion publique internationale montre une sensibilité croissante sur ces questions et attend de la Commission une prise de position ferme.

1. Le projet de Protocole concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés a fixé à 18 ans leur enrôlement obligatoire dans les forces armées et leur participation directe aux hostilités. Le Saint-Siège aurait souhaité que, sur la même longueur d'onde, on puisse arriver au consensus aussi sur la question de l'enrôlement volontaire à 18 ans.

L'article 3 prévoit opportunément une série de conditions assez contraignantes, mais force est d'admettre que, dans plusieurs cas, il est difficile de reconnaître une décision véritablement volontaire et libre. S'il est vrai que parfois les enfants sont prêts à s'enrôler de leur propre gré - pour une raison de survie, pour montrer leur force et leur maturité ou pour suivre l'exemple d'autres camarades - d'autres fois ils sont poussés par la culture de violence qui les entoure ou par la volonté de venger leur famille. Bien des jeunes apprennent vite qu'une arme peut leur apporter pouvoir et revenus avec facilité et que dans des situations de guerre ou de violence sociale, ils peuvent impunément tuer et piller.

A cela, il faut ajouter que la plupart des enfants recrutés n'ont que peu ou pas d'éducation parce que leur scolarité a été interrompue par la guerre, par le déplacement forcé ou parce que leur famille n'avait plus de moyens pour leur permettre d'aller à l'école et avaient besoin de leur aide. En effet, souvent la participation des enfants aux conflits armés est conditionnée par la situation économique, sociale, culturelle de leur famille et de leur communauté, qui empire au cours d'un conflit.

Un nouvel instrument international ne résout pas en soi le problème des enfants-soldats, mais il est un engagement important surtout si l'on met en oeuvre un travail de prévention efficaces, comme requis par l'art.7,

par l'institution de politiques capables de prendre en considération la personnalité de l'enfant dans son ensemble et de répondre à ses différents besoins et à ceux de la famille et de la communauté, dans laquelle il vit.

2. Le projet de « Protocole concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants » vient aussi apporter une meilleure spécification aux obligations des Etats car ces formes nouvelles d'esclavage constituent des violations fondamentales des droits des enfants - scolarité, vie privée, soins de santé, etc. - empêchant leur plein développement physique, moral, social et spirituel (Convention relative aux droits de l'enfant, art.27).

L'exploitation sexuelle des enfants est une plaie sociale dramatique, qui demande l'intervention et la collaboration de tous les acteurs de la formation des jeunes; famille, institutions éducatives et sociales, communautés religieuses. Une responsabilité particulière revient aux autorités civiles: prendre soin de l'insertion des jeunes dans les réseaux sociaux et économiques pour réduire la marginalisation d'un nombre croissant d'entre eux.

Tout en n'oubliant pas les causes socio-économiques de ce grave phénomène - discrimination sexuelle, violence, chômage, corruption, manque de soins de santé, niveau de vie inacceptables - ma délégation voudrait souligner l'importance de l'élaboration et de mise en pratique d'un projet de société capable de développer le respect et la défense de la personne humaine - et en premier lieu des plus faibles et vulnérables comme les enfants - de manière que les communautés puissent prendre elles-mêmes ce problème en main et le combattre de l'intérieur.

Or, il faudrait se demander si l'érosion, un peu partout dans le monde, des valeurs familiales et communautaires ainsi que l'exaltation d'un style de vie, qui fait de l'argent rapide et de la richesse des valeurs suprêmes, ne contribuent pas, bien qu'indirectement, à l'ampleur de ce phénomène.

L'adoption par la Commission des droits de l'homme des dispositions contenues dans ce Protocole constitue, même si elles ne sont pas exhaustives, un pas important dans la lutte contre les crimes envers l'enfance et permettra de réduire la marginalisation de nombre d'entre eux. "Il est intolérable - disait récemment le Pape - que des enfants et des jeunes soient l'objet de commerces corrompus pour la satisfaction d'adultes sans morale. Comment qualifier d'humaine une société si elle n'assure pas aux générations futures leur dignité et leurs droits?" (O.R.fr. 28.12.1999, pag.8).

[00834-03.01] [Texte original:français]
